

CH_VB 91.3194 vom 13. Dezember 1991

Bundesverwaltung, 1991-12-13, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_91.3194

FR: CH_VB 91.3194 du 13 décembre 1991

IT: CH_VB 91.3194 del 13 dicembre 1991

Erwägungen

E. 13

Dezember 1991 2493 Postulat Rebeaud 90.518 Motion der grünen Fraktion Ratifizierung der Europäischen Sozialcharta Motion du groupe écologiste Ratification de la Charte sociale européenne Siehe Seite 1834 hiervor - Voir page 1834 ci-devant Nachtrag - Supplément Abstimmung auf Seite 1838 - Vote à la page 1838: Definitiv - Définitivement Für Ueberweisung des Postulates 72 Stimmen Dagegen 2 Stimmen #ST# 90.618 Postulat Rebeaud Hilfe für strahlengeschädigte Kinder von Tschernobyl Aide aux victimes de Tchernobyl Wortlaut des Postulates vom 21. Juni 1990 Der Bundesrat wird gebeten, zugunsten der Kinder in der Sowjetunion, die nach der Katastrophe von Tschernobyl an Leukämie erkrankt sind, eine Soforthilfe des Bundes zu organisieren. Die Bundeshilfe könnte u.a folgende Formen annehmen: 1. Lieferung von Medikamenten und Material an die medizinischen Zentren der Ukraine und Weissrusslands; 2. Entsendung von medizinischen Equipen, eventuell unter der Leitung des Katastrophenhilfekorps; 3. Finanzhilfe an private Organisationen, die in der Schweiz Mittel für die Hilfsaktion «Kinder von Tschernobyl» sammeln. Texte du postulat du 21 juin 1990 Le Conseil fédéral est prié de préparer une aide urgente de la Confédération en faveur des enfants d'Union soviétique frappés de leucémie à la suite de la catastrophe de Tchernobyl. L'aide de la Confédération pourrait prendre au moins trois formes différentes: 1. fourniture de médicaments et de matériel aux centres médicaux d'Ukraine et de Biélorussie, 2. envoi d'équipes médicales sur place, éventuellement sous l'autorité du corps d'aide en cas de catastrophe, 3. aide financière aux organisations privées qui, en Suisse, font appel au public pour réunir des moyens d'aider les «enfants de Tchernobyl». Mitunterzeichner - Cosignataires: Aguet, Antille, Aregger, Baerlocher, Bär, Basler, Braunschweig, Cincera, Danuser, Darbellay, Déglise, Diener, Ducret, Dünki, Eggly, Engler, Fierz, Frey Claude, Gardiol, Gros Jean-Michel, Guinand, Haering Binder, Hafner Ursula, Herczog, Hess Peter, Jaeger, Jeanpierre, Jung, Keller Anton, Kühn, Kühne, Ledergerber, Leuenberger Moritz, Longet, Maeder, Martin Paul-René, Massy, Matthey, Meier Hans, Meizoz, Mühlemann, Müller-Aargau, Nabholz, Petitpierre, Philipona, Pidoux, Pini, Rechsteiner, Rohrbasser, Ruckstuhl, Salvioni, Savary-Vaud, Scheidegger, Scherrer Jürg, Schmid Peter, Seiler Rolf, Spielmann, Steffen, Stocker, Stucky, Wanner, Wellauer, Widmer, Wiederkehr, Wyss Paul, Ziegler Jean (66) Schriftliche Begründung - Développement par écrit Le besoin d'une aide urgente en faveur des victimes de Tchernobyl est clairement établi. Les autorités de Biélorussie ont lancé un appel à l'aide en direction des pays occidentaux Notre pays dispose des moyens financiers et techniques ainsi que du personnel compétent pour apporter une aide immédiatement efficace, permettant de sauver la vie de nombreux enfants. Telles sont les constatations qui ressortent de la rencontre entre la directrice du Centre d'hématologie pour enfants de l'hôpital de Minsk et son homologue du CHUV à Lausanne, le docteur Daniel Beck. Quatre ans après la catastrophe de Tchernobyl, les morts

«dif- férées» se multiplient. En 1989, 45 enfants sont morts de leu- cémie dans la seule République de Biélorussie. En 1990, plus de 30 décès ont déjà été enregistrés. Le bilan est destiné à s'alourdir, car les doses de radiations s'accumulent jour après jour dans le corps des habitants des régions d'Ukraine et de Biélorussie les plus touchées par les retombées de Tchernobyl. Sur 500 000 enfants d'âge scolaire habitant la région de Minsk, on estime que 50 000 devraient être hospitalisés. Faute de moyens, seuls 5000 le sont, et dans des conditions miséra- bles selon nos critères. Selon la directrice du Centre d'hématologie pour enfants de l'hôpital de Minsk, l'équipement dont disposent les hôpitaux soviétiques offre une chance de survie à 15 pour cent des en- fants traités, alors que cette proportion s'élèverait à 80 pour cent avec le matériel et les techniques disponibles chez nous. Selon le docteur Beck, l'aide urgente permettant de sauver la vie des enfants atteints de leucémie coûterait environ 10 000 francs suisses par enfant. En Suisse romande, l'hebdomadaire l'Illustré et la Chaîne du bonheur (radio-TV romande) font ou vont faire appel à la générosité du public pour réunir de quoi soigner le plus grand nombre possible d'enfants. Il paraît nécessaire aux signataires de ce postulat que la Confédération soutienne et complète cet effort généreux par les moyens qui lui sont propres, y compris par le versement d'une aide financière extraordinaire. Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates vom 12. September 1990 Rapport écrit du Conseil fédéral du 12 septembre 1990 Les conséquences de la catastrophe de Tchernobyl ne sont pas encore connues dans toute leur ampleur actuellement. La radiation a touché des régions très étendues. Les déplacements de la population ont dû être poursuivis. La crainte de la radioactivité, de la contamination des produits agricoles ainsi que le manque de vivres et une infrastructure déficiente ont conduit à une détérioration de la situation dans le domaine de la santé. Si les conséquences de la catastrophe sont déjà manifestes dans les domaines socio-économique et socio-psychologique, les effets de l'exposition aux radiations sur la population ne peuvent être évalués de manière sûre pour le moment. En raison de la longue période de latence jusqu'à l'apparition d'un cancer, comme la leucémie par exemple, provoqué par la radiation, seules des études épidémiologiques minutieuses et basées sur le long terme seront en mesure de montrer s'il y a une augmentation significative des cas de cancers. C'est pour cette raison que le Conseil fédéral estime préférable que la Confédération s'abstienne pour l'instant de tout soutien financier direct ou de la coordination de collectes en faveur de ceux qui ont été exposés aux radiations. Il ne prévoit pas non plus jusqu'à nouvel ordre la mise à disposition d'autres moyens financiers subsidiaires, sous forme par exemple de contributions à des organisations privées. Schriftliche Erklärung des Bundesrates Déclaration écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral est prêt à accepter les points 1 et 2 du postulat. Concernant le point 3, il propose de rejeter le postulat Punkte 1,2-Points 1,2 Ueberwiesen - Transmis

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Motion Cavadini Adriano Gleichstellung der italienischen Sprache in der Bundesverwaltung Motion Cavadini Adriano Parité dans l'administration entre l'italien et les autres langues officielles Mozione Cavadini Adriano Parità dell'italiano nell'amministrazione federale In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band V Volume Volume Session Wintersession Session Session d'hiver Sessione Sessione invernale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung

E. 15

Séance Seduta Geschäftsnummer 91.3194 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum
13.12.1991 - 08:00 Date Data Seite 2490-2493 Page Pagina Ref. No

E. 20

020 733 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin
der Bundesversammlung.

Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea
federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.